

DROIT A L'EDUCATION ET LIBERTE D'ENSEIGNEMENT | RIGHT TO EDUCATION AND FREEDOM OF EDUCATION | CONSULTATIVE STATUS WITH THE UNITED NATIONS, UNESCO AND THE COUNCIL OF EUROPE

## 39e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

Monsieur le Président,

Nous intervention porte sur la partie du Rapport de la Directrice Générale concernant les activités de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation. Nous voulons souligner en premier lieu la qualité du rapport: son exhaustivité et sa systématisation.

Néanmoins, il nous semble que le rôle de la société civile n'est pas suffisamment pris en compte. En effet Éducation 2030 suppose un vrai changement de paradigme dans la conception de l'éducation ainsi que dans sa mise en œuvre. Ce changement de paradigme a été bien mis en lumière par l'excellent rapport : Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial?

Dans le Cadre de référence Education 2030, cette approche participative est fortement mise en avant ainsi que le rôle de la société civile dans l'évaluation des politiques éducatives.

Évaluer le degré de mise en œuvre est une tache conjointe de l'État et de la société civile qui doit intervenir et être impliquée à tous les stades, de la planification à l'évaluation: les organisations de la société civile (OSC), je cite le Plan d'action d'Incheon - notamment les coalitions et les réseaux diversifiés et représentatifs, jouent aussi un rôle essentiel. Elles doivent être engagées et impliquées à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation, et leur participation doit être institutionnalisée et garantie.

Notre organisation, OIDEL, a pris au sérieux cette mission. Elle travaille à la constitution d'un groupe d'ONG sur le droit à l'éducation auprès de l'UNESCO et vient de présenter un premier rapport sur la situation du droit à l'éducation dans le monde fruit d'une collaboration avec le Collège universitaire Henry Dunant.

Il s'agit d'un mécanisme international de surveillance qui analyse plusieurs domaines: les législations et politiques publiques, la jurisprudence nationale et le suivi des débats publics (médias, rassemblements ou évènements de grande ampleur). Ce premier Rapport regroupe 42 pays déclinés en une fiche chacun qui résume les nouvelles concernant les trois domaines ci-dessus. Le Rapport comporte aussi une vision d'ensemble globale. Les informations proviennent de sites officiels de l'État ou de médias en ligne. Les informations disponibles ont été retranscrites avec le plus d'informations possible (numéro pour les législations, politiques publiques/plans nationaux et jurisprudences). Le rapport est actuellement disponible en ligne.

Merci Monsieur le Président

Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement 8, rue Le Corbusier | CH-1208 GENEVE tél + 41 22 789 29 49 | fax + 41 22 789 29 22 e-mail oidel@oidel.org | site web www.oidel.org